



Jean-Luc Fraisse et Tchico Tchicaya, à la Chapelle des Lombards, en 1986. PHOTO BILL AKWA BÉTOTÉ

## Jean-Luc Fraisse ou l'appel de la nuit

**Jean-Luc Fraisse, maître de cérémonie de la Chapelle des Lombards, dont il fit la réputation, avec sa compagne Nicole, nous a quittés cet été. Un hommage privé lui sera rendu le 8 novembre, le jour de son anniversaire. Retour sur une saga.**

L'histoire des musiques du monde est jalonnée de concerts mais peu de salles lui imprimant une marque durable. Parmi celles qui ont compté à Paris, des années 70 aux débuts de l'an 2000, il y a la Chapelle des Lombards. Sa notoriété, on la doit à un personnage haut en couleur, entier et chaleureux, accent «albigeois» et élégance de dandy latino, saisi par l'appel de la nuit, qui n'eut de cesse à travers ses diverses passions de partager les rythmes qu'il aimait. Au détour de 68, Jean-Luc Fraisse fait partie de ceux qui rêvent de lieux alternatifs. Après café, café-théâtre (la Vieille Grille) ou resto-club-jazz (la Clef), il jette son dévolu sur une cave, au 62, rue des Lombards, un temps utilisée comme mûrisserie des bananes, en réalité une chapelle gothique du XIII<sup>e</sup> siècle à la belle acoustique. «Le jazz, c'est comme les bananes, ça se consomme sur place», avait dit Sartre. Dans ce lieu, inauguré avec le mythique orchestre de Gil Evans, va se produire la fine fleur de la note bleue américaine (Charlie Haden, Don Cherry, Sunny Murray, Steve Lacy, Chet Baker...) et celle d'un jazz made in France qui monte en puissance avec les Texier, Humair, Jenny Clark, Lubat, Chautemps, Jeanneau... cet antre est bien plus qu'un lieu de concerts. On s'y retrouve, les noctambules en quête de

sonorités nouvelles y sont à l'affût, et une «famille» s'y crée qui fera le déplacement des Halles vers Bastille lorsque le couple Fraisse doit faire face à la non-reconstruction du bail. Le quartier cher à Gavroche est en pleine rénovation urbaine. Jean-Luc Fraisse y dégote, rue de Lappe, le berceau du musette, un lieu autrefois baptisé les Barreaux verts où un «bal des familles» y célébrait la bourrée. Le musette, genre tricolore par excellence, avait été le syncrétisme de trois immigrations: celle des Auvergnats (avec la cornemuse cabrette), des Italiens (avec l'accordéon), des manouches (voir Django Reinhardt). Cette symbolique partageuse se perpétua à la nouvelle Chapelle, puis qu'au jazz et blues (à 20 h 30) vont se combiner (à partir de 23 heures) un arc-en-ciel de *musicas calientes*. A cause d'un copain, Pierre Goldman (l'auteur de *Souvenirs obscurs d'un juif polonais né en France*), qui jouait les prosélytes dans les colonnes d'un jeune journal, *Libération*, transmit à Jean-Luc Fraisse le virus d'un idiome afro-cubain alors peu connu, la salsa. Un engouement qui accouche, Salle Wagram, de la première nuit du genre à Paris, 5 000 personnes dansant aux sons d'Azucita y su Melao et de Henri Guédon et son orchestre. Avant que ne défilent à la Chapelle tous les grands salseros qui ont fait la gloire du label La Fania All

Stars (Tito Puente, Ray Barretto, Chocolate, Mongo Santamaria, Orquesta Aragon...), outre les figures de la génération montante. Dès lors, la Chapelle devient l'épicentre des musiques tropicales et un public de plus en plus gourmand y découvre les vertus ensorceleuses du son cubain, du *merengue* dominicain, de la *plena* portoricaine, du *zouk* antillais, du *gwoka* guadeloupéen, du *bélé* martiniquais, du *kompa* haïtien ou des diverses griffes de la *cumbia*. Mais si Jean-Luc Fraisse renoue avec cet héritage afro-cubain, qui avait touché dans les années 50 les pistes de danse de la capitale au temps de Xavier Cugat et Machito, il participe aussi de la reconnaissance *world* des musiques africaines en invitant ses acteurs les plus éminents à l'instar des Touré Kunda (Sénégal), Bonga (Angola), Kanda Bongo Man (Zaire), le Super Biton de Ségou (Mali) ou Dudu Pukwana (Afrique du Sud). Un parti pris tenace d'éclectisme, d'altérité, de novation (avec des prises de risques pas toujours récompensées) qui ne peut se comprendre sans se souvenir de la jubilation qu'il affichait lorsqu'il partageait «ce qui lui passait au plus près du cœur» (dixit Nicole, la compagne de cette odyssée). Tant son humanité musicale «poétique» était autant tressée aux sons et aux chants qu'aux hommes et peuples qui les suscitaient.

**FRANK TENAILLE**

Journaliste, président de Zone française (réseau des musiques du monde)

Dans la perspective d'un film, la famille de Jean-Luc Fraisse recherche tout document (photos, films, affiches, enregistrements) ayant trait à la Chapelle. Contact : fraisse.julie@gmail.com

## Des mesures ambitieuses contre les discriminations à l'embauche

**En France, les personnes d'origine étrangère sont plus pénalisées que les Afro-Américains aux Etats-Unis.**

Le 26 octobre, Manuel Valls a confirmé l'engagement de son gouvernement dans la lutte contre les discriminations à l'embauche. On ne peut que s'en réjouir, car les personnes d'origine étrangère sont confrontées à une inégalité de traitement d'une exceptionnelle intensité sur le marché du travail français. A qualification identique, Mohammed doit envoyer 4 fois plus de CV que Michel pour décrocher un entretien d'embauche. En France, la pénalité subie par les hommes musulmans pour l'accès à l'emploi est 6 fois supérieure à celle rencontrée par les Afro-Américains par rapport à leurs homologues blancs aux Etats-Unis. Et présenter un parcours d'excellence ne change rien à la donne. Cette discrimination nourrit le ressentiment des populations discriminées. Car elle les marginalise économiquement. D'après l'Insee, le taux d'emploi des Français d'origine maghrébine est de 60 %, contre 78 % pour les personnes dont les deux parents sont français à la naissance. Les pistes retenues par le gouvernement ont peu de chance d'aboutir. La campagne nationale de testing, qui sera menée en 2016, ne permettra d'épingler les éventuels comportements discriminatoires que d'une minorité d'employeurs : ceux de grande taille qui n'auront pas infléchi leurs pratiques le temps de cette campagne. Quant à la mise en œuvre d'une action de groupe, elle renforcera la menace juridique, ténue, qui pèse sur les recruteurs. Mais elle n'offrira pas de réponse globale aux discriminations à l'embauche. A l'image de la campagne nationale de testing, elle ne s'applique pas aux établissements de petite taille dont le volume d'offres d'emplois n'est pas suffisamment élevé pour permettre sa conduite. Or, les TPE et PME, qui représentent la quasi-totalité des entreprises françaises, discriminent massivement. Comment réduire les comportements discriminatoires de tous les employeurs ? Le CV anonyme ? Il ne fait que repousser à l'entretien d'embauche une discrimination qui se serait sinon produite lors du tri des CV. La pédagogie ? Elle fait partie de l'arsenal à considérer, mais il est vain de croire qu'on parviendra à former efficacement tous les recruteurs. Une subvention à l'embauche pour les minorités visibles discriminées, à l'instar de celles qui existent déjà pour corriger les inégalités sociales, pourrait réduire les discriminations. Elle rétablirait une égalité de traitement que l'on sait gravement bafouée. Elle compenserait les réticences des employeurs à recruter des personnes qu'elles connaissent mal, ou envers lesquelles elles ont des préjugés infondés. Pour faciliter les tâches de recrutement des employeurs et l'accès à l'emploi des minorités visibles, cette subvention pourrait être accompagnée du déploiement d'intermédiaires de l'emploi spécialisés dans le placement de «candidats minoritaires». Seules des mesures ambitieuses de ce type sont susceptibles d'apporter enfin un changement. ◆

Par  
**MARIE-ANNE VALFORT**



Enseignante-chercheuse à l'École d'économie de Paris et à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne.